



Déclaration du SNUipp-FSU  
à la CAPD du 6 novembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

« *La première racine des problèmes de l'école, c'est l'école primaire.* » C'est ce que déclarait le ministre à l'approche de la rentrée. Les enseignant-es qui ont cru à une priorité affirmée pour l'école primaire auront vite déchanté. Si cela se traduit par la volonté d'imposer de « bonnes pratiques » uniformes et standardisées, les enseignant-es ne l'accepteront pas. Dans le sillage des entretiens accordés à la presse par le ministre, les langues des pourfendeurs de l'école se sont déliées. Les « pédagogos » seraient les responsables des difficultés de l'école aujourd'hui. À cause de leurs méthodes, l'école serait devenue trop égalitaire. Ceci traduit une conception de l'enseignement dans laquelle l'enseignant-e est au centre, seul-e maître à bord de sa classe, transmettant frontalement le savoir à des élèves attentifs.

Or, le rôle de l'enseignant-e aujourd'hui n'est plus seulement de transmettre des savoirs, mais d'aider l'élève à les construire, à se les approprier. Il faut laisser le pouvoir d'agir aux enseignants et s'appuyer sur leur expertise, faire confiance à leur capacité collective à effectuer les choix pédagogiques qui permettent la réussite de tous et particulièrement des élèves issus des milieux défavorisés.

Pour répondre aux enjeux de réussite tous les élèves, il est indispensable, de développer la recherche dans toute sa dimension et de la diffuser auprès des enseignant-es par le biais de **la formation initiale et continue**. Ce qui sous-entend que cette formation doit être plus développée et non restreinte comme elle l'est depuis plusieurs années.

Par ailleurs, convoquer une CAPD un jour suivant des vacances scolaires ne permet pas de contacter les collègues si le besoin s'en fait sentir. En effet, les **maintiens de notes** nécessitent que nous puissions jouer notre rôle de commissaire paritaire, en appelant les collègues pour connaître leur point de vue sur ces maintiens. Or ce matin, nous sommes en réunion et nous n'avons pas pu les joindre. Il serait judicieux, à l'avenir, que cette situation ne gêne pas notre travail de représentant du personnel.

Les CP à 12 en REP+, créés par redéploiement, ont balayé d'un revers de la main la plupart des « Plus de maîtres », dispositif plébiscité par les équipes et les formateurs car ils avaient notamment permis de réinstaurer des collectifs de travail. Ces détournements de postes n'auront pas permis de recréer un vivier de remplaçants, de revoir les effectifs des autres niveaux à la baisse, particulièrement en maternelle, ou de développer par exemple le dispositif « moins de 3 ans ».

La priorité au primaire par le ministre aura donc bien du mal à se concrétiser et se concentrerait sur le seul dédoublement des CP en REP qui mobilisera 3 400 postes. Les élèves de REP+ en CP dédoublé cette année se retrouveraient ainsi dans un CE1 « ordinaire » à la rentrée prochaine, alors que l'efficacité des effectifs réduits suppose de la continuité.

L'essentiel des créations étant consacré au dédoublement, comment dès lors abaisser le nombre d'élèves dans les autres classes, enrayer les problèmes de remplacement, abonder les postes de

Rased, poursuivre le dispositif prometteur du « plus de maîtres », développer la scolarisation des moins de trois ans et remettre en place une véritable formation des enseignants ?

Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la nouvelle **formation au CAPPEI**. Mise en place dans la précipitation, cette réforme pose de nombreux problèmes non réglés à ce jour : identification des postes au mouvement, distinction des deux parcours RASED loin d'être acquise ... L'organisation même de la formation connaît à ce jour de nombreux dysfonctionnements dans de nombreux départements. Qu'en est-il dans la Somme ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce nouveau dispositif ? Avez-vous envisagé dès à présent comment les collègues seront départagés lors du mouvement du personnel ?

Le **fonctionnement même de l'école** – disparition programmée de toutes les aides administratives aux directeurs d'école – est impacté par le non-renouvellement des contrats aidés (- 20 000 postes), personnels aux situations déjà précaires. Aucune mesure n'est prévue pour l'emploi de ces personnels non-renouvelés ni pour répondre aux missions qu'ils assuraient. Les organisations syndicales vous ont interpellé sur cette question le 2 octobre, elles seront reçues par le Préfet dans les jours qui viennent. Pouvez-vous nous donner la liste des écoles impactées par cette situation de non renouvellement des aides administratives ? Comment envisagez-vous le travail pour les directeurs et directrices d'école sans aide administrative ? Auront-ils des décharges supplémentaires ponctuelles ? Dès à présent, le SNUipp-FSU lance une consigne : « Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école. Sans aide administrative, rappelez plus tard. »

**Quelques cas d'école nous ont été signalés** : Les collègues de 2 écoles d'Amiens (René Lamps et Camille Claudel) nous ont fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées face à des enfants ayant de gros problèmes de comportement. Une élève qui était devenue ingérable dans une école a été déplacée dans une autre école. Au bout de quelques jours, sa violence s'est retournée sur les adultes de l'école. Le problème n'est donc pas résolu mais déplacé. Quelle est la position de l'Education nationale lorsque la violence s'exerce sur les enseignant-es ?

Le nombre d'élèves en dispositif ULIS est de 12 élèves. Comment se fait-il qu'un 13ème élève soit arrivé sur une ULIS du département ? (Poix de Picardie).

Le cumul **d'une journée de commémoration et d'une fête religieuse** lors de la semaine du 7 au 11 mai 2018 aboutira à un véritable « gruyère scolaire » conduisant les écoliers de tout l'Hexagone sur le chemin de l'école un jour sur deux. Cette situation avait été pointée par plusieurs organisations au mois de juin dernier, dont le SNUipp-FSU, lors du Conseil supérieur de l'Education. Ce calendrier sous influence conduit toutes les zones à vivre une longue période de 9 à 11 semaines de classe entre les vacances de printemps et celles d'été sans se soucier des rythmes d'apprentissage des élèves, de leur fatigue ainsi que de celle des équipes. Dans le département, cela va poser encore plus de problèmes aux collègues du Vimeu qui n'auront pas les mêmes vacances que leurs enfants s'ils habitent en Seine Maritime.

Enfin, nous espérons avoir de nombreuses réponses lors du groupe de travail du 15 novembre sur le PPCR et son application, notamment concernant le barème de l'accès à la hors classe. L'AGS primera-t-elle sur le « mérite » ? A quoi vont servir réellement les rendez-vous de carrière du 9ème échelon ?